



Remboursement des frais de résiliation d'un abonnement internet

Par JEANCHRI

Bonjour, j'avais souscrit un abonnement Freebox en 2014. Suite à un nombre de pannes chroniques et récurrentes du fonctionnement de ma ligne le service clientèle de free m'a informé que cette dernière présentait trop d'anomalies pour être réparée et m'a conseillé de résilier mon abonnement free en me précisant que dans ce cas de figure mes frais de résiliation me seraient entièrement remboursés. Hors ces derniers n'ont pas respectés cet engagement en me facturant ces frais de résiliation qu'ils refusent de me rembourser en prétendant que mon dossier ne prévoit pas ce remboursement. Quelle procédure alors engager pour avoir gain de cause par rapport au non respect de leurs engagements ? Merci